

LE COMMERCE AGRO-ALIMENTAIRE TUNISIEN AVEC L'UNION EUROPEENNE ET LE PAYS DU MAGHREB ARABE: UNE ANALYSE STRUCTURELLE DE LA COMPETITIVITE

HOUSSEM EDDINE CHEBBI - JOSÉ MARIA GIL (*)

Les flux commerciaux de la Tunisie avec l'Union Européenne (UE), étaient régis par les accords de coopération de 1976.

Ces accords ont évolués depuis, suite à l'entrée de nouveaux pays à la Communauté européenne. Le régime général était de libre accès à l'UE pour les produits originaires de la Tunisie, à l'exception des produits agricoles, qui ont bénéficié d'un régime d'accès privilégié (portant sur l'essentiel des exportations tunisiennes). Par ailleurs, la création en 1989, à Marrakech, de l'Union du Maghreb Arabe (UMA), qui regroupe la Tunisie, l'Algérie, le Maroc, la Mauritanie et la Libye, avait pour objectif la mise en marche

d'un processus d'intégration régionale, qui pourra faciliter l'élaboration, de la part de l'UE, d'une politique de coopération à long terme avec les cinq pays de l'UMA. En effet, la Tunisie devient, le 17 juillet 1995, le premier pays de la rive sud de la Méditerranée à avoir signé un accord d'association qui doit lui permettre à partir de son entrée en vigueur le 1 mars 1998 et au bout de 12 ans, soit à l'horizon 2010, d'intégrer une zone de libre échange euro-méditerranéenne. Cependant, si l'UE est favorable à un libre échange qui lui permet d'exporter plus facilement ses produits industriels au Maghreb, elle n'est pas prête à ouvrir totalement ses frontières pour

ABSTRACT

The objective of this paper is to analyze the evolution of the Tunisian agrofood trade as well as its structural competitiveness. Two main geographical areas have been distinguished: the European Union (EU) and the Arab Maghreb Union (AMU).

Since the creation of the AMU, Tunisia was the first country in this area that signed an association agreement with the EU with the final objective of creating a new euro-mediterranean free trade area. However, still now days, the trade relationships between Tunisia and the EU are regulated by the 1976 agreement in which only some preferential access was considered for Tunisian agrofood exports. In general terms, agrofood trade with the EU is much more intensive in comparison to the trade with the AMU.

RÉSUMÉ

L'objet de cet article est d'analyser l'évolution et la compétitivité structurelle du commerce agro-alimentaire tunisien en relation avec les marchés de l'Union Européenne (UE) et de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) et présenter les faits dominants qui les caractérisent.

Désormais, dès la création de l'UMA dans un contexte de libéralisation et d'ouverture unilatérale des pays membres, la Tunisie devient le premier pays de la rive sud de la Méditerranée à avoir signé avec l'UE un accord d'association lui permettant d'intégrer une zone de libre échange euro-méditerranéenne. Toutefois, les flux de commerce de produits agricoles et alimentaires sont encore régies par les accords de 1976 et les protocoles annexes signés entre la Tunisie et l'UE qui ont permis un régime préférentiel d'accès au marché européen.

l'importation de produits agro-alimentaires d'origine maghrébine et dont les besoins sont couverts par la production des pays méditerranéens de l'UE (la Grèce, l'Espagne et le Portugal).

Cette nouvelle conjoncture euro-maghrébine marquée par les nouveaux accords du GATT, impliquera l'adoption de la part de la Tunisie, de nouvelles stratégies en matière d'exportation et en terme de compétitivité pour accéder au marché international des produits agricoles et alimentaires⁽¹⁾.

Mais on peut se demander aujourd'hui: quel est la réalité des échanges agro-alimentaires de la Tunisie avec l'UE et l'UMA, toutes les deux parties intégrantes

du futur espace euro-méditerranéen?

C'est dans ce contexte que s'inscrit notre travail. On essayera dans un premier temps d'étudier l'évolution du commerce agro-alimentaire; ensuite d'analyser la compétitivité structurelle de la Tunisie vis-à-vis de l'UE et des pays de l'UMA, durant la période 1975-1995⁽²⁾.

EVOLUTION DU COMMERCE AGRO-ALIMENTAIRE DE LA TUNISIE

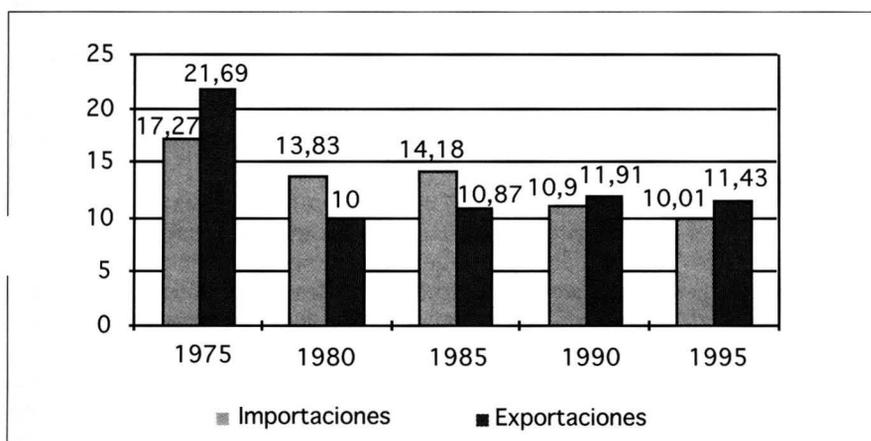
L'économie tunisienne est caractérisée par la large place occupée par le secteur agro-alimentaire qui génère entre 12 et 15% du Produit Intérieur Brut. Les recettes en devises provenant des exportations agro-alimentaires revêtent une grande importance pour le développement économique de la Tunisie.

Cependant, le poids relatif des exportations agro-alimentaires dans les exportations totales, a accusé une diminution importante passant de 21% en 1975, à 11%, en 1995 (aux prix constants de 1990). Cette tendance à la baisse a accompagné aussi les importations dont la participation relative, dans les importations totales tunisiennes, a été de l'ordre de 10% en 1995 (**graphique**

(*) Unidad de Economía Agraria - Servicio de investigación Agroalimentaria, Diputación General de Aragón, Zaragoza, Espagne.

(1) La Tunisie s'est engagée dans un processus de libéralisation progressive de son économie depuis l'avènement des Politiques d'Ajustement Structurel. Ces mesures ont été accompagnées dès 1985, d'une forte dévaluation monétaire qui avait pour objectif principal la relance des exportations et le redressement de la balance commerciale.

(2) La classification par chapitre douanier de produits (pour les exportations ainsi que pour les importations) utilisée lors de notre étude est celle adoptée par l'Institut National de la Statistique de Tunis (INS).



Graphique 1 - Part du commerce agro-alimentaire dans le commerce total de la Tunisie exprimé en % (prix constants de 1990).

Source: Elaboration propre à partir des annuaires du commerce extérieur de l'INS.

1). Il est à remarquer que la Tunisie a enregistré une amélioration dans les taux d'autosuffisance pour la majorité des produits alimentaires de base⁽³⁾.

Les exportations agro-alimentaires totales ont suivi une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 11,23% pour atteindre une valeur de l'ordre de 440 millions. La lecture de la géographie des échanges, en distinguant les deux ensembles UE et UMA, montre que l'UE est le premier partenaire du commerce extérieur agro-alimentaire tunisien. La politique agricole de la Tunisie s'oriente de plus en plus vers la promotion de l'exportation et la consolidation de la place de la Tunisie sur le marché européen, client traditionnel qui absorbe plus de 70% des exportations agro-alimentaires (**tableau 1**).

En revanche, il apparaît bien que l'importance des pays de (UMA) comme marché de destination pour les exportations tunisiennes soit mineure. En 1995, les exportations vers l'UMA ont détenu seulement 12% des exportations agro-alimentaires de la Tunisie.

Quant aux importations agro-alimentaires totales, le taux de croissance annuelle a été de l'ordre de 4% pour atteindre, en 1995, une va-

(3) Pour les périodes 1980-1984 et 1990-1992, l'autosuffisance de la Tunisie en blé dur, en blé tendre, en lait et dérivés lactiques et en sucre, ont passé respectivement, de 71% à 91%, de 24% à 31%, de 45% à 57% et de 8% à 11% (Ministère de l'Agriculture, 1994).

leur de 560 millions (prix constants de 1990).

En 1995, l'UE fournissait 46% des importations agro-alimentaires de la Tunisie, tandis que, la part des importations en provenance des pays de l'UMA ne représentait que 3%, pendant la même période (**tableau 2**). Le poids de ses voisins stagne dans les importations de la Tunisie.

SITUATION DE LA BALANCE AGRO-ALIMENTAIRE

La balance agro-alimentaire totale de la Tunisie a présenté un déficit chronique durant toute la période 1975-1995 (**tableau 3**). Cependant,

à travers la lecture de son évolution, il est important de mentionner que la Tunisie a pu réduire le déficit en 1995 à 120 millions de dinars, alors qu'il était de l'ordre de 250 millions de dinars en 1985.

A ce niveau, il y a lieu de signaler que la balance commerciale agro-alimentaire avec l'UE a présenté une évolution fluctuante pour devenir excédentaire à partir des

Tableau 1 Evolution des exportations agro-alimentaires tunisiennes.

	1975	1980	1985	1990	1995
Totales (milles de dinars constants de 1990)	246215	197814	209099	367322	440622
Part des exportations vers l'UE (en %)	39,37	71,81	71,61	79,85	71,42
Part des exportations vers l'UMA (en %)	19,23	17,81	12,72	8,85	12,34

Source: Elaboration propre à partir des annuaires du commerce extérieur de l'INS.

Tableau 2 Evolution des importations agro-alimentaires tunisiennes.

	1975	1980	1985	1990	1995
Totales (milles de dinars constants de 1990)	301683	432095	459106	495258	559733
Part des importations en provenance de l'UE (en %)	30,80	50,76	49,88	45,96	46,68
Part des importations en provenance de l'UMA (en %)	0,71	0,68	1,01	1,20	3,31

Source: Elaboration propre à partir des annuaires du commerce extérieur de l'INS.

Tableau 3 Evolution de la balance du système agro-alimentaire tunisien (milles de dinars constants de 1990).

	1975	1980	1985	1990	1995
Commerce Total	-55468	-234281	-250007	-127937	-119111
Tunisie-UE	4014	-77276	-79276	65652	53416
Tunisie-UMA	45196	32270	21954	26618	35851

Source: Elaboration propre à partir des annuaires du commerce extérieur de l'INS.

années 1990. L'amélioration du taux de couverture des importations par les exportations agro-alimentaires datait du milieu des années 1980. L'excédent des dernières années est le résultat des soldes commerciaux très positifs enregistrés au niveau des produits d'origine animale et des huiles. Ces performances sont à la fois le résultat de la succession de bonnes récoltes et d'une politique de privatisation des opérations d'exportations qui a pu stimuler les systèmes de commercialisation. Vis-à-vis des pays de l'UMA, l'évolution récente de la balance commerciale alimentaire a montré une tendance à la hausse, pour présenter, en 1995, un solde positif de l'ordre de 35 millions de dinars (prix constants de 1990).

COMPÉTITIVITÉ STRUCTURELLE DU COMMERCE AGRO-ALIMENTAIRE TUNISIEN

Plusieurs approches sont adoptées pour l'analyse de la compétitivité commerciale internationale des produits ou des filières (analyse des prix, des coûts de production,...).

Dans notre étude, l'analyse de la compétitivité structurelle du commerce agro-alimentaire tunisien vis-à-vis de l'UE et les pays de l'UMA a été menée en ayant recours à deux indicateurs: L'indice de l'avantage comparatif révélé et l'indice du commerce intra-branche.

INDICE DE L'AVANTAGE COMPARATIF RÉVÉLÉ

Il s'agit d'une approximation aux avantages commerciaux en supposant que les importations correspondent aux secteurs non compétitifs et les exportations aux secteurs compétitifs au niveau des marchés internationaux. L'indice adopté pour ce travail est calculé de la manière suivante :

$$ACR_i = \frac{X_i - M_i}{X_i + M_i} - \frac{\sum [X_i - M_i]}{\sum [X_i + M_i]}$$

où:

ACR_i = Indice de l'avantage comparatif révélé

X_i = Exportation du secteur i

M_i = Importation du secteur i

Cet indice peut prendre des valeurs positives ou négatives. Les valeurs positives de l'ACR s'interprètent comme un avantage comparatif, proportionnellement à ses valeurs. Les valeurs négatives reflètent un désavantage comparatif en relation avec le solde commercial tunisien.

Pour passer en revue le diagramme commercial tunisien, on a calculé, dans une première étape, l'indice de l'avantage comparatif du commerce agro-alimentaire tunisien avec l'UE (**tableau 4**).

Une vision globale par groupe de produits, démontre que les produits d'origine animale ont présenté une légère position d'avantage compétitif, sur le marché com-

munautaire, grâce à la bonne compétitivité des chapitres 3 (poissons, crustacés et mollusques) et 5 (autres produits d'origine animale).

Les exportations de poissons, crustacés et mollusques ont accusé une expansion considérable, pendant la dernière décennie. L'indice ACR a atteint une valeur de 84% en 1995. La Tunisie a pu mettre en place une politique active basée sur la promotion des produits de la pêche et le management du secteur.

Il faut souligner aussi, que les produits d'origine végétale ont montré un déclin dans leur compétitivité en passant d'un ACR de l'ordre de -13%, en 1975, à un ACR de l'ordre de -39%, en 1995. Cette détérioration s'est produite dans tous les produits de cette gamme surtout à partir de 1980. Ce sont les chapitres 7 (légumes et plantes potagères), 12 (oléagineux, graines, plantes industrie) et 13 (matière végétale de teinture, tannage) qui ont enregistré la situation la plus négative. L'éclipse des exportations de légumes semble être conséquence d'une production irrégulière et faible, absorbée par la demande du marché local tunisien (Arfa, 1995).

La perte de compétitivité pour le chapitre 8 (fruits, écorces, agrumes et melons) est due, en partie, à la régression des quantités d'agrumes exportées vers le marché de l'UE, surtout pour les oranges maltaises (Allaya et Thabet, 1993).

En outre, les niveaux des prix des exportations des fruits et légumes, au départ de la Tunisie sont jugés excessifs et peu compétitifs en comparaison avec les pratiqués par les pays concurrents (Espagne, Grèce...).

Face à cette perte de compétitivité, on peut évoquer l'amélioration des performances des exportations de dattes tunisiennes sur le marché européen. L'augmentation des exportations de dattes a accompagné l'amélioration nette de la qualité du fruit et la forme de sa présentation au consommateur européen.

Les céréales, chapitre 10, constituent le principal poste déficitaire des échanges extérieurs en produits agro-alimentaires de la Tunisie avec l'UE. La France assure plus de 70% des importations en provenance du marché de l'UE (Arfa, 1995).

La Tunisie n'a pas d'avantage comparatif à produire les céréales dont l'importation de l'UE est très massive. En Tunisie, les coûts en ressources domestiques restent supérieurs à l'unité (Boughanmi, 1995).

Pour le groupe de graisses, huiles et cires, on peut signaler que la compétitivité de la Tunisie vis-à-vis de l'UE s'est amélioré malgré l'annexion à l'UE, en 1986, de l'Espagne et le Portugal, pays méditerranéens. Les exportations d'huile d'olive sont sous le monopole de l'Office National de l'Huile tunisien et sont en train d'être libéraliser par l'Etat. L'exportation de l'huile en vrac vers les marchés de l'UE et notamment le marché italien pour y être réexporté ne cesse de baisser, ce qui explique l'amélioration de l'indice ACR de ces produits

(de 4%, en 1985, à 48%, en 1995).

Quant aux produits de l'industrie agro-alimentaire, la perte de compétitivité sur le marché européen a été spectaculaire. Le désavantage commercial relatif à ce secteur a atteint -91% en 1995, aux prix constants de 1990.

Une vue plus détaillée, montre que pour les préparations de légumes (chapitre 20) on a enregistré un désavantage commercial de l'ordre de -90% en 1995. Par ailleurs, l'indice de l'avantage comparatif révélé du chapitre 22 (boissons alcoolisées et vinaigre) a passé de 47%, en 1975, à 4%, en 1990 pour présenter en 1995 un désavantage de l'ordre de 22%.

Les possibilités d'accès au marché européen s'érodent de plus en plus.

La dépréciation de la qualité et l'absence d'une image de marque pour les produits agro-alimentaires tunisiens encore loin des standards européens, présentent des barrières sérieuses pour la compétitivité sur le marché de l'UE.

Afin de compléter l'information sur le patron commercial tunisien, l'indice de l'avantage comparatif révélé, a été calculé aussi pour les pays de l'UMA (tableau 3).

La position compétitive vis-à-vis des pays de l'UMA, qui offrent des produits agro-alimentaires similaires à ceux tunisiens, est avantageuse. D'une façon globale, il est bien évident que la position compétitive de la Tunisie diffère notablement selon les zones géographiques d'échanges. Cependant, il faut rappeler que les flux

commerciaux de la Tunisie avec ses pays voisins sont très limités en volume et en valeur, comparés aux flux agro-alimentaires avec l'UE.

La structure des exportations est commandée par quelques produits tel que les animaux vivants, les céréales et la matière végétale de teinture et tannage.

Par gamme de produits, et au niveau des produits d'origine animale, la situation est contradictoire à celle trouvée en relation avec l'UE.

La position de la Tunisie dans le cas des chapitres 3 (poissons, crustacés, mollusques) et 5 (autres produits d'origine animale) est désavantageuse, tandis que pour le reste des produits, l'avantage comparatif est maintenu.

En graisses, huiles, et cires (chapitre 15), la Tunisie reste un exportateur exclusif vers les pays voisins de l'UMA.

INDICE DU COMMERCE INTRA-BRANCHE

L'indice du commerce intra-branche (CIB) se réfère aux échanges internationaux de variétés dans un même secteur et surgit historiquement avec l'étude de Balassa (1966). Le commerce intra-branche décrit un phénomène caractéristique de la spécialisation commerciale d'un pays.

Le fondement de cette spécialisation réside dans la possibilité de différencier les produits sans renoncer aux économies d'échelle.

Les rendements croissants permettent la concentration

Tableau 4 Evolution comparative de l'indice de l'avantage comparatif révélé du commerce agro-alimentaire tunisien (en %).

Chapitre douanier	Tunisie - UE					Tunisie - UMA				
	1975	1980	1985	1990	1995	1975	1980	1985	1990	1995
1. Animaux vivants	-95	-65	-74	-100	-60	9	-12	29	31	50
2. Viandes et abats comestibles	-78	-71	-77	-110	-106	*	15	*	31	51
3. Poissons, crustacés, mollusques	96	121	119	84	84	-191	15	7	-99	-149
4. Lait, beurre, fromage, œufs, miel	-102	-78	-79	-112	-107	9	15	29	27	28
5. Autres produits d'origine animale	86	111	110	57	73	-168	-185	-170	-152	51
<i>Produits d'origine animale</i>	-41	-15	1	17	5	1	-12	29	27	15
6. Plantes vivantes et fleurs	10	-17	-34	-4	-1	9	14	23	30	41
7. Légumes et plantes potagères	21	18	-28	-62	-86	-8	15	-43	-106	-115
8. Fruits, écorces, agrumes et melons	77	102	119	84	87	8	15	30	30	4
9. Café, thé, maté et épices	93	114	111	71	83	5	14	6	9	-2
10. Céréales	-96	-79	-79	-113	-109	3	15	-136	-10	14
11. Produits de la minoterie	-100	-74	-63	-110	-105	-191	-31	-8	21	47
12. Oléagineux, graines, plantes industrie	-12	-17	-47	-88	-100	-18	-36	-65	-72	-81
13. Matière végétale de teinture, tannage	-99	-74	-56	-74	-105	-96	-8	-1	25	-70
14. Alfa et Produits d'origine végétale	-75	-26	-58	-57	-97	-187	-60	-106	-33	-59
<i>Produits d'origine végétale</i>	-13	-6	5	-35	-39	-5	11	-5	7	8
15. Graisses, huiles, cires	53	47	4	35	48	-8	15	30	31	51
<i>Graisses, huiles, cires</i>	53	47	4	35	48	-8	15	30	31	51
16. Préparation de viande et poisson	-32	94	119	31	-50	-191	15	*	31	-142
17. Sucres et sucrerie	-101	-78	-78	-110	-107	9	15	-170	29	31
18. Cacao et ses préparations	-99	-77	60	-75	-101	*	15	30	31	51
19. Préparation à base de céréales	-85	-2	-39	-87	-76	9	15	30	31	44
20. Préparation de légumes et fruits	93	37	30	63	-90	9	15	21	29	37
21. Préparations alimentaires diverses	-102	-77	-79	-112	-108	-173	-185	-170	-114	-114
22. Boissons alcoolisées et vinaigre	47	62	81	4	-22	-190	-184	24	-47	19
23. Résidus industriels alimentaires	27	-58	25	-27	-94	6	15	*	9	8
<i>Produits de l'industrie agro-alimentaire</i>	-49	-49	-29	-74	-91	9	-24	-88	-11	-27

Note : Un * révèle l'absence de flux commerciaux entre la Tunisie et les pays de l'UMA.
Source : Tableau construit à partir des annuaires du commerce extérieur de l'INS.

de la production et la différenciation des produits selon la variété. La jonction de tous ces facteurs alimente l'échange croisé des variétés d'un même produit (Alonso et Donoso, 1994). Parmi les indices proposés pour mesurer la spécialisation intra-branche, le plus utilisé reste celui de Grubel et Lloyd (1975) :

$$CIB_i = \left[1 - \frac{|X_i - M_i|}{X_i + M_i} \right] \times 100$$

où:

CIB_i = Indice du commerce intra-branche

X_i = Exportation du secteur i

M_i = Importation du secteur i

Cet indice mesure la proportion de commerce simultané ou "compensé" dans le commerce extérieur total du secteur i. Il adopte des valeurs comprises entre zéro et cent.

Dans le premier cas, on dit que le commerce est complètement inter-branche, la simultanéité des flux est absente.

Dans le second, il est considéré totalement intra-branche, la simultanéité est maximale.

L'analyse de l'évolution de l'indice du commerce intra-branche du système agro-alimentaire tunisien avec l'UE montre que celui ci évolue vers une tendance intra-branche (**tableau 5**).

Cependant l'observation détaillée par groupe de produits et par chapitre douanier, révèle quelques paradoxes.

Pour les produits d'origine animale, le commerce est principalement inter-branche. Il n'existe pas une grande simultanéité dans les flux de commerce.

Dans le cas du premier chapitre (animaux vivants), du chapitre 2 (viandes) et du chapitre 4 (laits et dérivés), la Tunisie reste un grand importateur de la communauté. Il est important de rappeler que la Tunisie exportait de la viande bovine au cours des années soixante (Zarrad, 1994), alors qu'elle importe actuellement entre 10 et 15000 tonnes par an de viandes fraîches, réfrigérées et/ou congelées.

En poissons et crustacés (chapitre 3), le commerce inter-branche s'explique par un phénomène inverse, une position nettement exportatrice de la Tunisie. Le succès dans l'exportation de ces produits est favorisé par une certaine différenciation naturelle.

Les indices CIB des produits d'origine végétale suivent une orientation intra-branche, avec un certain recul pendant les dernières années (de 90%, en 1975, à 70%, en 1995).

Pour les produits du chapitre 6 (plantes vivantes et fleurs) et du chapitre 7 (légumes et plantes potagères), l'existence d'un certain équilibre entre le volume des importations et des exportations, que réalise la Tunisie avec l'UE, justifie l'orientation vers un commerce intra-

Tableau 5 Evolution comparative de l'indice de commerce intra-branche des échanges agro-alimentaires tunisiens (en %).

Chapitre douanier	Tunisie - UE					Tunisie - UMA				
	1975	1980	1985	1990	1995	1975	1980	1985	1990	1995
1. Animaux vivants	7,1	13,3	4,9	12,3	49,7	0	27,4	0,6	0,2	0,6
2. Viandes et abats comestibles	24	7,4	2	2,6	3,2	*	0	*	0	0
3. Poissons, crustacés, mollusques	1,5	0,5	2	3,2	6,6	0	0	22,9	70,5	0
4. Lait, beurre, fromage, œufs, miel	0,1	0,2	0,1	0,2	2,7	0	0	1,1	3,5	22,9
5. Autres produits d'origine animale	12	9,9	11	30,4	17,5	23,5	0	0	17,7	0
<i>Produits d'origine animale</i>	<i>61,2</i>	<i>63,8</i>	<i>79,3</i>	<i>70,9</i>	<i>85,6</i>	<i>7,7</i>	<i>27,2</i>	<i>1,1</i>	<i>4,1</i>	<i>35,8</i>
6. Plantes vivantes et fleurs	87,7	61,6	44,6	91,6	91,2	0,2	1,9	7,2	1,1	9,5
7. Légumes et plantes potagères	76,7	96,7	51,1	50,3	23	16,8	0	72,8	63,1	33,9
8. Fruits, écorces, agrumes et melons	21,3	19,1	1,7	3,4	3,5	1,2	0	0	0,8	46,4
9. Café, thé, maté et épices	5,3	7,7	10	16,3	7,5	4	1,9	24	22,1	52,7
10. Céréales	6,5	0,1	0	0,1	0	5,7	0	34,7	40,3	36,4
11. Produits de la minoterie	1,6	4,2	15,8	2,9	4,1	0	46,7	37,6	9,7	3,8
12. Oléagineux, graines, plantes industrie	90,1	61,9	31,6	24,2	8,9	27,1	51,2	94,4	97	67,7
13. Matière végétale de teinture, tannage	2,7	4,2	23,2	38,7	3,8	95,2	23,1	30,3	5,3	78,8
14. Alfa et Produits d'origine végétale nda	27,3	53,1	21	55,5	12,6	4,4	75,6	64,6	64,1	90,1
<i>Produits d'origine végétale</i>	<i>90</i>	<i>72,9</i>	<i>84,1</i>	<i>77,7</i>	<i>70,4</i>	<i>13,6</i>	<i>5,3</i>	<i>34,8</i>	<i>30,5</i>	<i>42,7</i>
15. Graisses, huiles, cires	44,6	74,5	83	52,9	42,8	17	0	0,2	0,1	0
<i>Graisses, huiles, cires</i>	<i>44,6</i>	<i>74,5</i>	<i>83</i>	<i>52,9</i>	<i>42,8</i>	<i>17</i>	<i>0</i>	<i>0,2</i>	<i>0,1</i>	<i>0</i>
16. Préparation de viande et poisson	70,6	27,7	1,7	56,4	59	0	0	*	0	7,5
17. Sucres et sucrerie	1,2	1	0,8	2,2	2	0,1	0	0	2,2	19,6
18. Cacao et ses préparations	2,8	2,1	60,5	37,2	8,5	*	0	0	0	0
19. Préparation à base de céréales	17,1	76,6	40,1	25,8	33,6	0	0	0	0	6,6
20. Préparation de légumes et fruits	5,2	84,6	90,9	24,3	19,2	0	0,1	9,2	2,1	14,2
21. Préparations alimentaires diverses	0	1,4	0	1,1	1,7	18,4	0	0	55,1	35,4
22. Boissons alcoolisées et vinaigre	50,6	59,7	40,4	83,2	87,7	1,5	1	6,1	77,3	32,1
23. Résidus industriels alimentaires	70,4	21	96,3	85,6	15,7	3	0	*	22,3	43,2
<i>Produits de l'industrie agro-alimentaire</i>	<i>53,8</i>	<i>29,6</i>	<i>50,3</i>	<i>39,3</i>	<i>18,7</i>	<i>0,6</i>	<i>39,3</i>	<i>81,8</i>	<i>41,6</i>	<i>78,3</i>
Total agro-alimentaire	97,9	78,6	79,1	87,4	90,7	8,8	15,5	29,8	30,8	50,9

Note : Un * révèle l'absence de flux commerciaux entre la Tunisie et les pays de l'UMA.
Source: Tableau construit à partir des annuaires du commerce extérieur de l'INS.

branche. Un cas extrême se présente en 1995, le chapitre des céréales où le commerce était totalement inter-branché.

La Tunisie importait massivement de l'UE tandis que les exportations étaient infimes.

Dans le cas des huiles et graisses (chapitre 15), l'indice de CIB avec l'UE n'est pas excessivement élevé (42%, en 1995).

Les exportations tunisiennes d'huile d'olive se compensent, en grande partie, par les importations d'huiles végétales moins chères que réalise la Tunisie pour alléger le déficit de la balance commerciale de ce groupe de produits.

Les produits de l'agro-industrie tunisienne sont caractérisés par une tendance vers un commerce inter-branché (en 1995, l'indice de CIB était de l'ordre de 18%).

L'analyse de l'indice de CIB avec les pays voisins de l'UMA jouit d'un intérêt spécial, étant donné que les pays du Maghreb ont initié un processus d'intégration économique régionale.

En général, le commerce agro-alimentaire tunisien intra-UMA progresse de plus en plus vers la simultanéité avec des indices du CIB à la hausse. Il s'agit d'une conséquence plutôt logique de n'importe quel processus d'intégration.

Toutefois, cette observation globale recouvre des évolutions fortement différenciées entre les chapitres douaniers agro-alimentaires, considérés dans notre étude. Il faut rappeler que les échanges commerciaux entre la Tunisie et les pays du Maghreb se limitent à un nombre restreint de produits agro-alimentaires.

La limitation de ces échanges à un seul sens-exportation ou importation- explique l'existence d'un commerce inter-branché et l'oscillation permanente de l'indice du CIB.

Constatant que la Libye est soumise à un embargo aérien depuis 1992, plusieurs exportateurs tunisiens privés ont réalisés des contrats de ventes accidentels profitant de la proximité du marché libyen et stimulant ainsi le commerce entre les deux pays⁽⁴⁾.

Notons également que la Tunisie recourt à l'importation de ses pays voisins pour satisfaire une demande locale occasionnelle (importation des poissons, du Maroc et de la Mauritanie, durant les mois de Ramadan).

Finalement, en graisses, huiles, et cires (chapitre 15), l'indice du CIB illustre une orientation inter-branché puisque la Tunisie est un exportateur net vers les pays voisins.

CONCLUSION

L'analyse de la relation commerciale entre l'UE et la Tunisie met en évidence une faible position compétitive vis-à-vis de l'UE et une dépendance évidente du commerce agro-alimentaire tunisien au marché européen. On a pu remarquer que la Tunisie est caractérisée par des exportations exclusives et que les performances des

produits agro-alimentaires tunisiens sur le marché communautaire demeurent aléatoires.

Les exportations agricoles et alimentaires de la Tunisie vers le marché de l'UE, n'ont pas pu bénéficier convenablement des dévaluations du dinar et participer d'une manière significative dans le redressement de la balance agro-alimentaire de la Tunisie.

Les projets de partenariat tuniso-européens pourront constituer une garantie pour le maintien des marchés agro-alimentaires traditionnels et la pénétration de nouveaux marchés solvables.

En revanche, la Tunisie bénéficie d'une position favorable par rapport aux pays de l'UMA, qui fournissent des produits similaires à ceux tunisiens.

Toutefois, les flux agro-alimentaires de la Tunisie avec ses pays arabes voisins sont encore étroits, ce qui ne permet pas d'affirmer la supériorité du produit tunisien. L'intégration régionale entre les pays de l'UMA souffre encore de handicaps qui relèvent d'un manque d'impulsion politique et les relations commerciales sont encore marquées par un déséquilibre et une asymétrie.

L'intensification des échanges avec les pays du Maghreb pourra bénéficier substantiellement aux produits tunisiens et surtout pour les produits de l'industrie agro-alimentaire. ●

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Allaya, M. et Thabet, B. (1993): "Le secteur agricole et ses perspectives à l'horizon 2000. Tunisie". Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes de Montpellier.
- Alonso, J. A. et Donoso, V. (1994): "Efectos comerciales de la integración: un balance". *Economistas*. No. 60, 139-147.
- Arfa, L. (1995): "Evolution et avenir des échanges agro-alimentaires de la Tunisie avec l'UE". *Les agricultures maghrébines à l'aube de l'an 2000. Options Méditerranéennes. Série B, Etudes et Recherches*. No. 14, 43-57.
- Balassa, B. (1966): "Tariff reductions and trade in manufactures among the industrial countries". *American Economic Review*. No. 56, 466-476.
- Boughanmi H. (1995): "Les principaux volets des politiques agricoles en Tunisie : évolution, analyse et performances agricoles". *Les agricultures maghrébines à l'aube de l'an 2000. Options Méditerranéennes. Série B, Etudes et Recherches*. No. 14, 127-138.
- Grubell, H. et Lloyd, P. (1975): "Intra-industry Trade". Mac-Millan. London.
- Institut National de la Statistique : "Statistiques du Commerce Extérieur".
- Ministère du Développement Economique. République Tunisienne.
- Ministère de l'Agriculture (1994): Direction Générale de l'Organisation et de Traitement de l'Information (DOTI).
- Zarrad, T. (1994): "Le développement agro-alimentaire de la Tunisie en question". Cérès éd. Tunisie. Tunisie. 188p.

⁽⁴⁾ Dans le cadre de sanctions de l'Organisation des Nations Unies, la Libye est soumise à un embargo aérien international depuis 1992.